

**Commission** : *Discipline*  
**Date** : *13 juin 2024*

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	08 06 24	FC ROULLET	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 06 24	41€
D2	08 06 24	FC ROULLET	8 matchs de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	96€
D2	08 06 24	FC ROULLET	5 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	96€
D2	09 06 24	ES MORNAC	4 matchs de suspension	Art. 2, 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	41€
D2	09 06 24	ES CHAMPNIERS	3 matchs de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	41€
D2	09 06 24	LA ROCHE-RIVIERES	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 06 24	41€

D2	09 06 24	ES CHAMPNIERS	4 matchs de suspension	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 06 24	41€
D2	09 06 24	AS BEL AIR	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 06 24	41€
D3	07 06 24	ES ELAN CHARENTAIS	2 matchs de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	41€
D3	08 06 24	GSF PORTUGAIS GOND P.	3 matchs de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	41€
D3	08 06 24	FCC ISLE D'ESPAGNAC	2 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	10 06 24	41€
D4	09 06 24	FC CHARENTE LMOUSINE	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 06 24	41€
D4	09 06 24	FC CHARENTE LMOUSINE	2 matchs de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	10 06 24	41€
D4	11 05 24	CO LA COURONNE	10 matchs de suspension dont 4 avec sursis	Art. 6, 8 et 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	17 05 24	151€
D5	08 06 24	ALJ MONTMOREAU	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	10 06 24	41€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

***Le Président : Pierre LARROUY***

***Le Secrétaire : Marcel BUISSON***